

ticane, le cardinal Pitra voulut demander au Saint-Siège de rendre aux Bénédictins l'habit qu'ils portaient au XVII^e siècle, et, après un vote de Mgr Cataldi, maître des cérémonies pontificales, la soutane fut filetée et boutonnée de rouge, les mantelletta et mozette furent de même filetées et doublées de rouge. Mais la ceinture resta noire, et la cappa est encore entièrement noire, sans aucun ornement de couleur. Règlementairement le transparent des manches du rochet aurait dû être rouge, car la doublure de la soutane étant rouge, le revers des manches, qui n'est autre chose que la doublure retournée, devait être rouge. Par suite d'une inconséquence certainement voulue, le revers des manches resta noir, mais par contre la couleur du transparent du rochet devint rouge. Ce n'était pas logique, mais en matière de cérémonie, quand intervient ce que l'on appelle le fait du prince, *stat pro ratione voluntas*.

• • •

Les élections italiennes ne sont certes point le *summum desiderata*; mais il est un fait hors de conteste, c'est que la majorité des membres qui composent la Chambre italienne, exactement 229, ont été élus avec l'appui des catholiques après avoir souscrit ce qu'on appela le paste *gentiloni*. Ce M. Gentiloni, qui était le président de l'*Unione elettorale cattolica*, avait fait signer aux candidats qui mendiaient l'appui des catholiques un programme minimum, plus négatif que positif, et qui promettait surtout de ne point porter atteinte à la sainteté du mariage par la loi de divorce, à la liberté de l'Église par des lois restrictives de cette même liberté.

M. Giolitti, qui avait accepté que sa majorité fut élue avec cet appoint, a donné sa démission. Les raisons de cet acte sont multiples, car il jouissait de la confiance des Chambres. Mais il ne voulait point se brouiller ouvertement avec les socialistes.